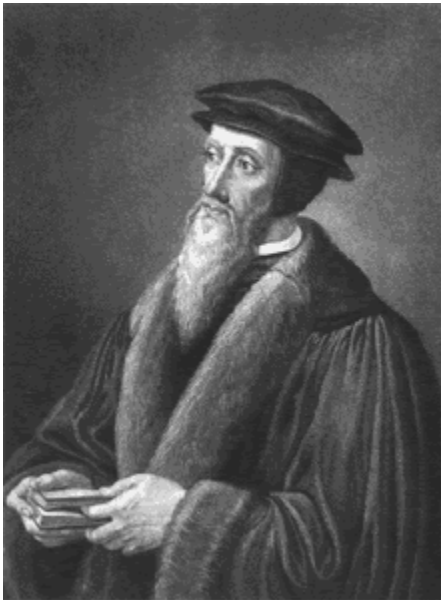


La confession de foi de la Rochelle

Extrait de : *Confession et Catéchismes de la Foi Réformée*, Labor et Fides,
1986.



Si vous avez des questions, contactez la Voix:

presbyfam@yahoo.com

1559

Confession de foi faite d'un commun accord par les Français qui désirent vivre selon la pureté de l'Évangile de notre Seigneur Jésus-Christ

1. Nous croyons et confessons qu'il y a un seul Dieu (Dt 4.35, 39; 1 Co 8.4, 6), qui est une seule et simple essence (Gn 1.3; Ex 3.14) spirituelle (Jn 4.24; 2 Co 3.17), éternelle (Rm 1.20), invisible (1 Tm 1.17), immuable (Ml 3.6; Nb 23.19), infinie, incompréhensible (Rm 11.33; Ac 7.48; 17.23), ineffable, qui peut toutes choses (Jr 10.7, 10; Lc 1.37), qui est toute sage (Rm 16.27), toute bonne (Mt 19.17), toute juste (Jr 12.1; Ps 119.137), et toute miséricordieuse (Ex 34.6-7).

2. Ce Dieu se manifeste tel aux hommes, premièrement par ses oeuvres, tant par la création que par la conservation et conduite d'icelles (Rm 1.19-20). Secondement et plus clairement par sa parole (Rm 15.4; Jn 5.39; He 1.1), laquelle au commencement révélée par oracle (Gn 15.1; 3.15; 18.1), a été puis après rédigée par écrit ès livres que nous appelons Ecriture Sainte (Ex 24.3-4; Rm 1.2).

3. Toute cette Ecriture Sainte est comprise ès livres canoniques du Vieil et Nouveau Testament, desquels le nombre s'ensuit. Les cinq livres de Moïse, savoir est: Genèse, Exode, Lévitique, Nombres, Deutéronome. Item Josué, Ruth, le premier et second livres de Samuel, premier et second livres des Rois, premier et second livres des Chroniques, autrement dits Paralipomènon, le premier livre d'Esdras. Item Néhémie, le livre d'Esther, Job, Psaumes de David, Proverbes ou sentences de Salomon, le livre de l'Ecclésiaste, dit Prêcheur, Cantique de Salomon. Item les livres d'Esaië, Jérémie, Lamentations de Jérémie, Ezéchiël, Daniel, Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie. Item le saint Évangile, selon saint Matthieu, selon saint Marc, selon saint Luc, et selon saint Jean. Item le second livre de saint Luc, autrement dit les Actes des Apôtres. Item les épltres de saint

Paul: aux Romains une, aux Corinthiens deux, aux Galates une, aux Ephésiens une, aux Philippiens une, aux Colossiens une, aux Thessaloniciens deux, Timothée deux, Tite une, Philémon une. Item l'épître aux Hébreux, l'épître saint Jacques, la première et seconde épîtres de saint Pierre, la première, deuxième et troisième épîtres de saint Jean, l'épître de saint Jude. Item l'Apocalypse ou révélation de saint Jean.

4. Nous connaissons ces livres être canoniques et règle très certaine de notre foi (Ps 12.7; Ps 19.8-9), non tant par le commun accord et consentement de l'Eglise, que par le témoignage et persuasion intérieure du Saint-Esprit qui les nous fait discerner d'avec les autres livres ecclésiastiques. Sur lesquels, encore qu'ils soient utiles, on ne peut fonder aucun article de foi.

5. Nous croyons que la parole qui est contenue en ces livres est procédée de Dieu (2 Tm 3.16-17; 1 P 1.11-12; 2 P 1.20-21), duquel seul elle prend son autorité, et non des hommes (Jn 3.26-31; Jn 5.33-34; 1 Tm 1.15). Et d'autant qu'elle est règle de toute vérité, contenant tout ce qui est nécessaire pour le service de Dieu et notre salut (Jn 15.15; Jn 20.31; Ac 20.27), il n'est loisible aux hommes, ni même aux anges, d'y ajouter, diminuer ou changer (Dt 4.2; 12.32; Ga 1.8; Pr 30.6; Ap 22.18-19). Dont il s'ensuit que ni l'antiquité, ni les coutumes, ni la multitude, ni la sagesse, ni les jugements, ni les arrêts, ni les édits, ni les décrets, ni les conciles, ni les visions, ni les miracles ne doivent être opposés icelle Ecriture Sainte (Mt 15.9; Ac 5.28-29). Ainsi au contraire toutes choses doivent être examinées, réglées et réformées selon icelle (1 Co 11.2, 23). Et suivant cela nous avouons les trois Symboles, savoir des Apôtres, de Nicée et d'Athanase, parce qu'ils sont conformes la parole de Dieu.

6. Cette Ecriture Sainte nous enseigne qu'en cette seule et simple essence divine que nous avons confessée il y a trois personnes: le Père, le Fils et le Saint-Esprit (Dt 4.12; 10.17; Mt 28.19; 1 Jn 5.7). Le Père, première cause et principe et origine de toutes choses. Le Fils, sa parole et sapience éternelle. Le

Saint-Esprit, sa vertu, puissance et efficace. Le Fils, éternellement engendré du Père. Le Saint-Esprit, procédant éternellement de tous deux. Les trois personnes, non confuses mais distinctes, et toutefois non divisées, mais d'une même essence, éternité, puissance et égalité (Mt 28.19; Jn 1.1; Jn 17.5; Ac 17.25; Rm 1.7; 1 Jn 5.7). Et en cela avouons ce qui a été déterminé par les conciles anciens, et détestons toutes sectes et hérésies qui ont été rejetées par les saints docteurs comme saint Hilaire, saint Athanase, saint Ambroise, saint Cyrille.

7. Nous croyons que Dieu en trois personnes coopérantes par sa vertu, sagesse et bonté incompréhensible, a créé toutes choses, non seulement le ciel, la terre et tout ce qui y est contenu, mais aussi les esprits invisibles (Gn 1.1; 3.1; Jn 1.3; Col 1.16; He 1.2), desquels les uns sont déchus et trébuchés en perdition (2 P 2.4; Jude 6), les autres ont persisté en obéissance (Ps 103.20-21). Que les premiers, s'étant corrompus en malice, sont ennemis de tout bien, et par conséquent de toute l'Eglise (Jn 8.44). Les seconds, ayant été préservés par la grace de Dieu, sont ministres pour glorifier le nom de Dieu et servir au salut de ses élus (He 1.7-14; Ps 34.8; 91.11).

8. Nous croyons que non seulement il a créé toutes choses, mais qu'il les gouverne et conduit, disposant et ordonnant selon sa volonté de tout ce qui advient au monde (Ps 104; 119.89-96; 147; Pr 16.4; Mt 10.29; Ac 2.23; 4.28; 17.24, 26, 28; Rm 9.11; Ep 1.11), non pas qu'il soit auteur du mal ou que la coulpe lui en puisse être imputée (Ps 5.5; Os 13.9; 1 Jn 2.16; 3.8), vu que sa volonté est la règle souveraine et infaillible de toute droiture et équité (Jb 1.22), mais il a des moyens admirables de se servir tellement des diables et des méchants qu'il sait convertir en bien le mal qu'ils font et duquel ils sont coupables (Ac 2.23-24; 4.27-28). Et ainsi en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous adorons en humilité les secrets qui nous sont cachés, sans nous enquérir par-dessus notre mesure (Rm 9.19-20; 11.33); mais plutôt appliquons notre usage ce qui nous est montré en l'écriture Sainte, pour être en repos et sûreté, et autant que Dieu, qui a toutes choses sujettes soi, veille sur nous

d'un soin paternel, tellement qu'il ne tombera point un cheveu de notre tête sans son vouloir (Mt 10.30; Lc 21.18), et cependant tient les diables et tous nos ennemis bridés, en sorte qu'ils ne nous peuvent faire aucune nuisance sans son congé (Gn 3.15; Jb 1.12; 2.6; Mt 8.31; Jn 19.11).

9. Nous croyons que l'homme ayant été créé pur et entier, et conforme l'image de Dieu (Gn 1.26; Ecc 7.29; Ep 4.24), est par sa propre faute déchu de la grâce qu'il avait reçue (Gn 3.17; Rm 5.12; Ep 2.2-3), et ainsi s'est aliéné de Dieu qui est la fontaine de justice et de tous biens, en sorte que sa nature est du tout corrompue (Gn 6.5; 8.21), et étant aveuglé en son esprit et dépravé en son cœur, a perdu toute intégrité sans en avoir rien de résidu. Et combien qu'il ait encore quelque discrétion du bien et du mal (Rm 1.20-21; 2.18-20), nonobstant nous disons que ce qu'il a de clarté se convertit en ténèbres quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par son intelligence et raison (Rm 1.21; 1 Co 2.14). Et combien qu'il ait volonté par laquelle il est incité faire ceci ou cela, toutefois elle est du tout captive sous péché (Rm 6.16-17; 8.6-7), en sorte qu'il n'a nulle liberté bien, que celle que Dieu lui donne (Jr 10.23; Jn 1.12; 3.6; 8.36; 15.5; Rm 7.18; 1 Co 4.7; 2 Co 3.5; Ph 2.13).

10. Nous croyons que toute la lignée d'Adam est infectée de telle contagion, qui est le péché originel et un vice héréditaire (Gn 6.5 ; 8.21; Jb 14.4 ; Ps 51.7; Mt 15.19 ; Rm 5.12-18) et non pas seulement une imitation, comme les Pélagiens ont voulu dire, lesquels nous détestons en leurs erreurs. Et n'estimons pas qu'il soit besoin de s'enquérir comme le péché vient d'un homme l'autre, vu que c'est bien assez que ce que Dieu lui avait donné n'était pas pour lui seul, mais pour toute sa lignée, et ainsi qu'en la personne d'icelui nous avons été dénués de tous biens, et sommes trébuchés en toute pauvreté et malédiction.

11. Nous croyons aussi que ce vice est vraiment péché, qui suffit condamner tout le genre humain, jusqu'aux petits enfants dès le ventre de la mère, et que pour tel il est réputé devant Dieu

(Ps 51.7; Rm 3.9-12, 23; 5.12; Ep 2.3), même qu'après le baptême c'est toujours péché quant la coulpe, combien que la condamnation en soit abolie aux enfants de Dieu, ne la leur imputant point par sa bonté gratuite (Rm 7). Outre cela, que c'est une perversité produisant toujours fruits de malice et rébellion (Rm 7.5), tels que les plus saints, encore qu'ils y résistent, ne laissent point d'être entachés d'infirmités et de fautes pendant qu'ils habitent en ce monde (Rm 7.14-19; 2 Co 12.7).

12. Nous croyons que de cette corruption et condamnation générale en laquelle tous hommes sont plongés, Dieu retire ceux lesquels en son conseil éternel et immuable il a élus par sa seule bonté et miséricorde en notre Seigneur Jésus-Christ, sans considération de leurs oeuvres (Jr 1.5; Rm 8.28-30 et tout le ch. 9; Ep 1.4-5; Rm 3.28; 2 Tm 1.9; Tt 3.5), laissant les autres en icelle même corruption et condamnation, pour démontrer en eux sa justice (Ex 9.16; Rm 9.22; 2 Tm 2.20), comme ès premiers il fait luire les richesses de sa miséricorde (Ep 1.7; Rm 3.22-23; 9.23). Car les uns ne sont point meilleurs que les autres, jusqu' ce que Dieu les discerne selon son conseil immuable, qu'il a déterminé en Jésus-Christ devant la création du monde (Ep 1.4; 2 Tm 1.9), et nul aussi ne se pourrait introduire un tel bien de sa propre vertu, vu que de nature nous ne pouvons avoir un seul bon mouvement, ni affection, ni pensée, jusqu' ce que Dieu nous ait prévenus, et nous y ait disposés (Jr 10.23; Rm 9.16; Ep 1.4-5; 2 Tm 1.9; Ph 2.13 ; Tt 3.3).

13. Nous croyons qu'en icelui Jésus-Christ tout ce qui était requis notre salut nous a été offert et communiqué. Lequel nous étant donné salut, nous a été quant et quant fait sapience, justice, sanctification et rédemption (1 Co 1.30; Ep 1.7; Col 1.13-14; 1 Tm 1.15; Tt 2.14), en sorte qu'en déclinant de lui, on renonce la miséricorde du Père, o il nous convient avoir notre refuge unique (Jn 3-18; 1 Jn 2.23).

14. Nous croyons que Jésus-Christ, étant la sagesse de Dieu et son Fils éternel, a vêtu notre chair, afin d'être Dieu et homme en

une personne (Jn 1.14; Ph 2.6-7), voire homme semblable nous (He 2.17), passible en corps et en me, sinon en tant qu'il a été pur de toute macule (2 Co 5.21). Et quant son humanité, qu'il a été vraie semence d'Abraham et de David (Ac 13.23; Rm 1.3; 8.3; 9.5; He 2.14-15; 4.15), combien qu'il ait été conçu par la vertu secrète du Saint-Esprit (Lc 1.28, 31, 35; 2.11; Mt 1.18). En quoi nous détestons toutes les hérésies qui ont anciennement troublé les Eglises, et notamment aussi les imaginations diaboliques de Servet, lequel attribue au Seigneur Jésus une divinité fantastique, d'autant qu'il le dit être idée et patron de toutes choses, et le nomme Fils personnel ou figuratif de Dieu, et finalement lui forge un corps de trois éléments incréés, et par ainsi mêle et détruit toutes les deux natures.

15. Nous croyons qu'en une même personne, savoir Jésus-Christ, les deux natures sont vraiment et inséparablement conjointes et unies, demeurant néanmoins chacune nature en sa distincte propriété, tellement que comme en cette conjonction la nature divine retenant sa propriété est demeurée incréée, infinie et remplissant toutes choses, aussi la nature humaine est demeurée finie, ayant sa forme, mesure et propriété (Mt 1.20-21; Lc 1.31, 32, 35, 42, 43; Jn 1.14; Rm 9.5; 1 Tm 2.5; 3.16; He 5.8), et même combien que Jésus-Christ en ressuscitant ait donné immortalité son corps, toutefois il ne lui a ôté la vérité de sa nature (Lc 24.38-39; Rm 1.4; Ph 2.6-11; 3.21). Et ainsi nous le considérons tellement en sa divinité, que nous ne le dépouillons point de son humanité.

16. Nous croyons que Dieu envoyant son Fils a voulu montrer son amour et bonté inestimable envers nous, en le livrant la mort et le ressuscitant pour accomplir toute justice et pour nous acquérir la vie céleste (Jn 3.16; 15.13; 1 Jn 4.9; Rm 4.25; 1 Tm 1.14-15).

17. Nous croyons que par le sacrifice unique que le Seigneur Jésus a offert en la croix nous sommes réconciliés Dieu, pour être tenus et réputés justes devant lui (2 Co 5.19; Ep 5.2; He 5.7-9; 9.14; 10.10, 12, 14; 1 Tm 1.15), parce que nous ne lui

pouvons être agréables, ni être participants de son adoption, sinon d'autant qu'il nous pardonne nos fautes et les ensevelit (1 P 2.24-25). Ainsi nous protestons que Jésus-Christ est notre lavement entier et parfait (Ep 5.26; Tt 3.5), qu'en sa mort nous avons entière satisfaction pour nous acquitter de nos forfaits et iniquités dont nous sommes coupables, et ne pouvons être délivrés que par ce remède (He 9.14; 1 P 1.18-19; 1 Jn 1.7; Rm 3.26).

18. Nous croyons que toute notre justice est fondée en la rémission de nos péchés, comme aussi c'est notre seule félicité, comme dit David (Ps 32.1-2; Rm 4.7-8). Pourquoi nous rejetons tous autres moyens de nous pouvoir justifier devant Dieu (Rm 3.19); et sans présumer de nulles vertus ni mérites, nous nous tenons simplement l'obéissance de Jésus-Christ, laquelle nous est allouée tant pour couvrir toutes nos fautes, que pour nous faire trouver grâce et faveur devant Dieu (Rm 5.19; 1 Tm 2.5; 1 Jn 2.1-2; Rm 1.16). Et de fait nous croyons qu'en déclinant de ce fondement tant peu que ce soit, nous ne pourrions trouver ailleurs aucun repos (Ac 4.12), mais serions toujours agités d'inquiétude, d'autant que jamais nous ne sommes paisibles avec Dieu, jusqu' ce que nous soyons bien résolus d'être aimés en Jésus-Christ, vu que nous sommes dignes d'être haïs en nous-mêmes.

19. Nous croyons que c'est par ce moyen que nous avons liberté et privilège d'invoquer Dieu, avec pleine fiance qu'il se montrera notre Père (Rm 5.1; 8.15; Ga 4.6; Ep 3.12). Car nous n'aurions pas aucun accès au Père, si nous n'étions adressés par ce Médiateur, et pour être exaucés en son Nom, il convient tenir notre vie de lui comme de notre chef (Jn 15.16; Rm 5.2; Ep 2.13-15; 1 Tm 2.5; He 4.14).

20. Nous croyons que nous sommes faits participants de cette justice par la seule foi, comme il est dit qu'il a souffert pour nous acquérir salut, celle fin que quiconque croira en lui ne périclite point (Jn 3.16), et que cela se fait d'autant que les promesses de vie qui nous sont données en lui sont appropriées

notre usage, et en sentons l'effet quand nous les acceptons, ne doutant point qu'étant assurés par la bouche de Dieu, nous ne serons point frustrés. Ainsi la justice que nous obtenons par foi dépend des promesses gratuites par lesquelles Dieu nous déclare et testifie qu'il nous aime (Rm 3.24, 25, 27, 28, 30; 1.16-17; 4.3; 9.30-32; 11.6; Ga 2.16, 21; 3.9, 10, 18, 24; 5.4; Ph 3.9; 2 Tm 1.9; Tt 3.5-6; He 11.7; Ac 10.43; Jn 17.23-26).

21. Nous croyons que nous sommes illuminés en la foi par la grâce secrète du Saint-Esprit (Ep 1.17-18; 1 Th 1.5; 2 P 1.3-4), tellement que c'est un don gratuit et particulier que Dieu départ ceux que bon lui semble (Rm 9.16, 18, 24, 25; 1 Co 4.7), en sorte que les fidèles n'ont de quoi s'en glorifier (Ep 2.8), étant obligés au double de ce qu'ils ont été préférés aux autres, même que la foi n'est pas seulement baillée par un coup aux élus pour les introduire au bon chemin, ainsi pour les y faire continuer aussi jusqu'au bout (1 Co 1.8-9). Car comme c'est Dieu de faire le commencement, aussi c'est lui de parachever (Ph 1.6; 2.13).

22. Nous croyons que par cette foi nous sommes régénérés en nouveauté de vie, étant naturellement asservis péché (Tt 3.5; 1 P 1.3; Rm 6.17-20; Col 2.13; 3.10). Or nous recevons par foi la grâce de vivre saintement et en la crainte de Dieu, en recevant la promesse qui nous est donnée par l'Evangile, savoir que Dieu nous donnera son Saint-Esprit. Ainsi la foi non seulement ne refroidit l'affection de bien et saintement vivre (Jc 2.17, 26), mais l'engendre et excite en nous, produisant nécessairement les bonnes oeuvres (Ga 5.6, 22; 1 Jn 2.3-4; 2 P 1.5-8). Au reste, combien que Dieu pour accomplir notre salut nous régénère, nous reformant bien faire (Dt 30.6; Jn 3.5), toutefois nous confessons que les bonnes oeuvres que nous faisons par la conduite de son Esprit ne viennent point en compte pour nous justifier ou mériter que Dieu nous tienne pour ses enfants (Lc 17.10; Ps 6.2; Rm 3.19-20; 4.3-5), parce que nous serions toujours flottants en doute et inquiétude, si nos consciences ne s'appuyaient sur la satisfaction par laquelle Jésus-Christ nous a acquittés (Rm 5.1-2).

23. Nous croyons que toutes les figures de la Loi ont pris fin la venue de Jésus-Christ (Rm 10.4; Ga 3 et 4; Col 2.17; Jn 1.17). Mais combien que les cérémonies ne soient plus en usage, néanmoins la substance et vérité nous en est demeurée en la personne de celui auquel gît tout accomplissement (Ga 4.3, 9; 2 P 1.19; Lc 1.70; Jc 5.10). Au surplus il nous faut aider de la Loi et des Prophètes, tant pour régler notre vie que pour être confirmés aux promesses de l'Évangile (2 Tm 3.16; 2 P 3.2).

24. Nous croyons, puisque Jésus-Christ nous est donné pour seul avocat (1 Jn 2.1-2; 1 Tm 2.5; Ac 4.12) et qu'il nous commande de nous retirer privément en son Nom vers son Père (Jn 16.23-24), et même qu'il ne nous est pas licite de prier sinon en suivant la forme que Dieu nous a dictée par sa parole (Mt 6.9ss.; Lc 11.2ss.), que tout ce que les hommes ont imaginé de l'intercession des saints trépassés n'est qu'abus et fallace de Satan pour faire dévoyer les hommes de la forme de bien prier (Ac 10.25-26; 14.15; Ap 19.10; 22.8-9). Nous rejetons aussi tous autres moyens que les hommes présument avoir pour se racheter envers Dieu, comme dérogeant au sacrifice de la mort et passion de Jésus-Christ. Finalement nous tenons le purgatoire pour une illusion procédée de cette même boutique, de laquelle sont aussi procédés les vœux monastiques, pèlerinages, défenses du mariage et de l'usage des viandes, l'observation cérémonieuse des jours, la confession auriculaire, les indulgences, et toutes autres telles choses par lesquelles on pense mériter grâce et salut (Mt 15.11; 6.16-18; Ac 10.14-15; Rm 14.2; Ga 4.9-10; Col 2.18-23; 1 Tm 4.2-5). Lesquelles choses nous rejetons non seulement pour la fausse opinion du mérite qui y est attachée, mais aussi parce que ce sont inventions humaines, qui imposent joug aux consciences.

25. Or parce que nous ne jouissons de Jésus-Christ que par l'Évangile (Mt 10.27; Rm 1.16-17; 10.17), nous croyons que l'ordre de l'Église qui a été établi en son autorité doit être sacré et inviolable (Mt 18.20; Ep 1.22-23), et pourtant que l'Église ne peut consister sinon qu'il y ait des pasteurs, qui aient la charge d'enseigner, lesquels on doit honorer et écouter en révérence

quand ils sont dûment appelés et exercent fidèlement leur office (Mt 10.40; Jn 13.20; Lc 10.16; Rm 10.14-15; Ep 4.11-12). Non pas que Dieu soit attaché telles aides ou moyens inférieurs, mais pour ce qu'il lui plaît nous entretenir sous telle charge et bride. En quoi nous détestons tous fantastiques qui voudraient bien, en tant qu'en eux est, anéantir le ministère et prédication de la parole de Dieu et des sacrements.

26. Nous croyons donc que nul ne se doit retirer part et se contenter de sa personne, mais tous ensemble doivent garder et entretenir l'unité de l'Église, se soumettant l'instruction commune et au joug de Jésus-Christ (Ps 5.8; 22.23; 42.5; Ep 4.12; He 2.12), et ce en quelque lieu que Dieu aura établi un vrai ordre d'Église, encore que les Magistrats et leurs édits y soient contraires; et que tous ceux qui ne s'y rangent, ou s'en séparent, contrarient l'ordonnance de Dieu (Ac 4.17, 19, 20; He 10.25).

27. Toutefois nous croyons qu'il convient discerner soigneusement et avec prudence qu'elle est la vraie Église, pour ce que par trop on abuse de ce titre (Ur 7.4, 8, 11, 12; Mt 3.8-10; 7.22, 24; 1 Co 3.10-11; Mi 2.10-12). Nous disons donc, suivant la Parole de Dieu, que c'est la compagnie des fidèles qui s'accordent suivre icelle Parole et la pure religion qui en dépend, et qui profitent en icelle tout le temps de leur vie, croissant et se confirmant en la crainte de Dieu, selon qu'ils ont besoin de s'avancer et marcher toujours plus outre (Ep 2.19-20; 4.11-12; 1 Tm 3.15; Dt 31.12); même, quoi qu'ils s'efforcent, qu'il leur convient avoir incessamment recours la rémission de leurs péchés (Rm 3). Néanmoins, nous ne nions point que parmi les fidèles il n'y ait des hypocrites et réprouvés, desquels la malice ne peut effacer le titre d'Église (Mt 13; 2 Tm 2.18-20).

28. Sous cette croyance nous protestons que là où la Parole de Dieu n'est reçue et qu'on ne fait nulle profession de s'assujettir icelle, et là où il n'y a nul usage des sacrements, parler proprement, on ne peut juger qu'il y ait aucune Église (Mt 10.14-15; Jn 10; 1 Co 3.10-13; Ep 2.19-21). Pourtant nous

condamnons les assemblées de la Papauté, vu que la pure vérité de Dieu en est bannie, èsquelles les sacrements sont corrompus, ab tardis, falsifiés ou anéantis du tout, et èsquelles toutes superstitions et idol tries ont la vogue. Nous tenons donc que tous ceux qui se mêlent en tels actes et y communiquent, se séparent et retranchent du corps de Jésus-Christ (2 Co 6.14-16; 1 Co 6.15). Toutefois parce qu'il reste encore quelque petite trace d'Eglise en la Papauté, et même que la substance du baptême y est demeurée, joint que l'efficace et vertu du baptême ne dépend de celui qui l'administre (Mt 3.11; 28.19; Mc 1.8; Ac 1.5; 11.15-17; 19.4-5; 1 Co 1.13), nous confessons ceux qui y sont baptisés n'avoir besoin d'un second baptême. Cependant cause des corruptions qui y sont, on n'y peut présenter les enfants sans se polluer.

29. Quant est de la vraie Eglise, nous croyons qu'elle doit être gouvernée selon la police que notre Seigneur Jésus a établie (Ac 6.3-4; Ep 4.11; 1 Tm 3.1-13; Tt 1.5-9; 1 Co 12), c'est qu'il y ait des pasteurs, des surveillants et diacres, afin que la pureté de doctrine ait son cours, que les vices soient corrigés et réprimés, et que les pauvres et tous autres affligés soient secourus en leurs nécessités, et que les assemblées se fassent au nom de Dieu, èsquelles grands et petits soient édifiés.

30. Nous croyons tous vrais pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir même autorité et égale puissance sous un seul chef, seul souverain et seul universel évêque, Jésus-Christ (Mt 20.20-28; 1 Co 3.4-9; 4.1; Ep 1.22; Col 1.18-19). Et pour cette cause que nulle Eglise ne doit prétendre aucune domination ou seigneurie sur l'autre.

31. Nous croyons que nul ne se doit ingérer de son autorité propre pour gouverner l'Eglise, mais que cela se doit faire par élection (Mt 28.19; Mc 16.15; Jn 15.16; Ac 1.21; 6.1-3; Rm 10.15; Tt 1.5), en tant qu'il est possible et que Dieu le permet, laquelle exception nous ajoutons, notamment parce qu'il a fallu quelquefois, et même de notre temps, auquel l'état de l'Eglise était interrompu, que Dieu ait suscité gens d'une façon

extraordinaire pour dresser l'Eglise de nouveau qui était en ruine et désolation. Mais quoi qu'il en soit, nous croyons qu'il se faut toujours conformer cette règle, que tous pasteurs, surveillants et diacres aient témoignage d'être appelés leur office (Ga 1.15; 2 Tm 3.7-10, 15).

32. Nous croyons aussi qu'il est bon et utile que ceux qui sont élus pour être superintendants avisent entre eux quel moyen ils devront tenir pour le régime de tout le corps (Ac 15.6-7, 25, 28; Rm 12.6-8) et toutefois qu'ils ne déclinent nullement de ce qui nous en a été ordonné par notre Seigneur Jésus-Christ (1 Co 14.40; 1 P 5.1-3). Ce qui n'empêche point qu'il n'y ait quelques ordonnances particulières en chaque lieu, selon que la commodité le requerra.

33. Cependant nous excluons toutes inventions humaines et toutes lois qu'on voudrait introduire sous ombre du service de Dieu, par lesquelles on voudrait lier les consciences (Rm 16.17-18; 1 Co 3.11; Ga 5.1; Col 2.8), mais seulement recevons ce qui fait et est propre pour nourrir concorde et tenir chacun depuis le premier jusqu'au dernier en obéissance. En quoi nous avons suivre ce que notre Seigneur a déclaré quant l'excommunication, laquelle nous approuvons et confessons être nécessaire avec toutes ses appartenances (Mt 18.17; 1 Co 5.45; 1 Tm 1.20).

34. Nous croyons que les sacrements sont ajoutés la Parole pour plus ample confirmation, afin de nous être gages et méreaux de la grâce de Dieu et par ce moyen aider et soulager notre foi, cause de l'infirmité et rudesse qui est en nous (Ex 12; Mt 26.26-27; Rm 4.11; 1 Co 11.23-24); et qu'ils sont tellement signes extérieurs que Dieu besogne par iceux en la vertu de son Esprit, afin de nous y rien signifier en vain (Ac 22.16; Ga 3.27; Ep 5.26). Toutefois, nous tenons que toute leur substance et vérité est en Jésus-Christ et si on les en sépare, ce n'est plus rien qu'ombrage et fumée.

35. Nous en confessons seulement deux, communs toute l'Eglise, desquels le premier, qui est le baptême, nous est donné

pour témoignage de notre adoption, parce que nous sommes entés au corps de Christ, afin d'être lavés et nettoyés par son sang, et puis renouvelés en sainte vie par son Esprit (Rm 6.3-4; Ac 22.16; Tt 3.5; Ep 5.26). Nous tenons aussi, combien que nous ne soyons baptisés qu'une fois, que le profit qui nous est signifié s'étend la vie et la mort, afin que nous ayons une signature permanente, que Jésus-Christ nous sera toujours justice et sanctification (Rm 4; 6.22-23). Or combien que ce soit un sacrement de foi et de pénitence (Mt 3.11; Mc 1.4; 16.16; Lc 3.3; Ac 13.24; 19.4), néanmoins pour ce que Dieu recoit en son Eglise les petits enfants avec leurs pères (Mt 19.14; 1 Co 7.14), nous disons que par l'autorité de Jésus-Christ les petits enfants engendrés des fidèles doivent être baptisés.

36. Nous confessons que la sainte cène, qui est le second sacrement, nous est témoignage de l'unité que nous avons avec Jésus-Christ (1 Co 10.16-17; 11.24), d'autant qu'il n'est pas seulement une fois mort et ressuscité pour nous, mais aussi nous repaît et nourrit vraiment de sa chair et de son sang, ce que nous soyons un avec lui et que sa vie nous soit commune (Jn 6.55-57; 17.21; Rm 8.32). Or combien qu'il soit au ciel jusqu' ce qu'il vienne pour juger tout le monde (Mc 16.19; Ac 1.2-11; 3.21), toutefois nous croyons que par la vertu secrète et incompréhensible de son Esprit il nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang (1 Co 10.16; Jn 6.35). Nous tenons bien que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet et de la vérité imagination ni pensée, mais d'autant que ce mystère surmonte en sa hauteur la mesure de notre sens et tout ordre de nature, bref, pour ce qu'il est céleste, ne peut être appréhendé que par foi.

37. Nous croyons, ainsi qu'il a été dit, que tant en la cène qu'au baptême Dieu nous donne réellement et par effet ce qu'il y figure, et pourtant nous conjoignons avec les signes la vraie possession et jouissance de ce qui nous est l'présenté. Et par ainsi tous ceux qui apportent la table sacrée de Christ une pure foi, comme un vaisseau, reçoivent vraiment ce que les signes y testifient: c'est que le corps et le sang de Jésus-Christ ne servent

pas moins de manger et boire l' me que le pain et le vin font au corps (Mt 26.26; 1 Co 11.24-25).

38. Ainsi nous tenons que l'eau étant un élément caduc ne laisse pas de nous testifier en vérité le lavement intérieur de notre âme au sang de Jésus-Christ par l'efficace de son Esprit (Rm 6.3-4; 1 Co 6.11; Ep 5.26), et que le pain et le vin nous étant donnés en la cène nous servent vraiment de nourriture spirituelle, d'autant qu'ils nous montrent comme l'oeil la chair de Jésus-Christ nous être notre viande et son sang notre breuvage (Jn 6.51; 1 Co 11.24). Et rejetons les fantastiques et sacramentaires qui ne veulent point recevoir tels signes et marques, vu que Jésus-Christ prononce: "Ceci est mon corps, et ce calice est mon sang" (Mt 26.26; 1 Co 11.24-25).

39. Nous croyons que Dieu veut que le monde soit gouverné par lois et polices, afin qu'il y ait quelques brides pour réprimer les appétits désordonnés du monde (Ex 18.20-21; Mt 17.24-27; Rm 13.1-7). Et ainsi qu'il a établi les royaumes, républiques et toutes autres sortes de principautés, soit héréditaires ou autrement, et tout ce qui appartient l'état de justice et en veut être reconnu auteur, cette cause a mis le glaive en la main des magistrats pour réprimer les péchés commis, non seulement contre la seconde table des commandements de Dieu, mais aussi contre la première. Il faut donc, cause de lui, que non seulement on endure que les supérieurs dominant, mais aussi qu'on les honore et prise en toute révérence, les tenant pour ses lieutenants et officiers, lesquels il a commis pour exercer une charge légitime et sainte (1 P 2.13-14; 1 Tm 2.2).

40. Nous tenons donc qu'il faut obéir leurs lois et statuts, payer tributs, impôts et autres devoirs, et porter le joug de sujétion d'une bonne et franche volonté, encore qu'ils fussent infidèles, moyennant que l'empire souverain de Dieu demeure en son entier (Mt 17.24; Ac 4.17-19). Par ainsi nous détestons ceux qui voudraient rejeter les supériorités, mettre communauté et confusions des biens, et renverser l'ordre de justice.